

Numéro	CA/2025-07-03/27
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	22/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	22/07/2025
Date de transmission au Recteur	22/07/2025



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 3 juillet 2025 portant résultat de l'élection des autres membres appelés à siéger au conseil de gestion de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 123-3, L. 719-12, et R. 719-194 à R. 719-199 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les statuts de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 4 paragraphe 3 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article R. 719-195 du code de l'éducation ainsi que de l'article 4 paragraphe 3 des statuts de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le conseil de gestion de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne est notamment constitué d'un collège des représentants de l'établissement comprenant quatre autres membres, hors représentant des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé et représentant des usagers ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article R. 719-195 du code de l'éducation ainsi que de l'article 4 paragraphe 3 des statuts de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les membres du collège des représentants de l'établissement sont « élus à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés par le conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. » ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de membres du collège des représentants de l'établissement du conseil de gestion de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

- Madame FARCHY Joëlle ;
- Monsieur LEHU Jean-Marc ;
- Madame LEVADE Anne ;
- Monsieur PROST Francis.

Délibération CA/2025-07-03/27	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de voix pour Madame FARCHY Joëlle	20
Nombre de voix pour Monsieur LEHU Jean-Marc	22
Nombre de voix pour Madame LEVADE Anne	19
Nombre de voix pour Monsieur PROST Francis	21

Paris, le 15 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.